



## Déclaration de politique générale

### **L'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'internet**

*Rédigé par la Commission du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécommunications*

#### **Préoccupations de l'ICC à propos du rôle que veut jouer l'UIT en ce qui concerne l'internet**

##### **Résumé**

Alors que l'industrie des télécommunications est en train de passer des réseaux à commutation de circuits à des réseaux fondés sur le protocole internet (IP), l'UIT cherche à se tailler un rôle plus étendu dans le domaine de l'internet. Il est important que l'UIT continue de servir ses membres en demeurant concentrée sur ses compétences de base au lieu de s'engager dans des domaines opérationnels, techniques et politiques où elle n'a ni le mandat, ni les compétences ni même les structures nécessaires pour mener à bien son travail.

L'UIT a un rôle permanent et crucial à jouer dans l'amélioration de la densité des télécommunications et de la diffusion connexe des normes de téléphonie fixe et mobile à l'échelle mondiale. Sachant qu'aujourd'hui encore plus de 50 % de la population de la planète n'a encore jamais utilisé le téléphone, il est essentiel pour toutes les parties concernées que l'UIT se concentre sur ses domaines d'expertise établis et sur l'accomplissement de sa mission de base et des activités qui y sont liées. En même temps, le « réseau des réseaux » de l'internet, qui utilise des normes élaborées par l'UIT, dispose déjà d'un mécanisme, sous l'égide de l'ICANN, permettant la coordination et la gestion de ses fonctions essentielles.

L'ICC reconnaît et soutient fermement la contribution constante de l'UIT à l'élaboration des normes mondiales de téléphonie et à la répartition des fréquences radio, ainsi que son important travail dans le monde en développement. L'ICC reconnaît également la diversité des perspectives des pays membres de l'UIT désireux de mieux comprendre les questions relatives à l'internet et de « s'engager » plus loin dans ce domaine. L'ICC n'est cependant pas favorable à une fusion ou à un transfert des fonctions de l'ICANN et de l'UIT, ni à des modifications du champ de responsabilités de ces organisations. Toutes les parties y gagneront si chacune de ces organisations continue de se concentrer en priorité sur ses importantes responsabilités et si les échanges d'informations sont renforcés tant entre elles qu'avec les autres forums et organismes existants.



Comme indiqué ci-dessus, l'industrie des télécommunications connaît une importante migration vers les réseaux IP, qui entraîne de rapides évolutions des marchés et des technologies. L'UIT elle-même reflète en grande partie le dynamisme du secteur en cherchant à redéfinir son rôle et son rayon d'action. En plus d'un environnement en rapide mutation, l'UIT est confrontée à de sérieux défis financiers, auxquels elle a entrepris de s'attaquer avec l'aide d'experts extérieurs.

Dans ces circonstances, l'ICC appelle l'UIT et ses membres à réfléchir attentivement à l'avenir de l'organisation ainsi qu'à l'opportunité et aux modalités d'éventuels élargissements ou modifications de son champ d'activité, notamment en ce qui concerne l'internet. L'ICC partage les préoccupations relatives à la stabilité financière de l'UIT. Étant donné la dépendance des pays en développement, et des pays développés, par rapport aux fonctions d'élaboration des normes de l'UIT et à son rôle dirigeant dans le domaine de la téléphonie et du spectre des fréquences, l'ICC considère qu'elle doit en effet retrouver une position financière stable.

L'ICC considère par ailleurs que le traitement des questions relatives à la gouvernance de l'internet requiert des compétences particulières. Les questions de nommage et d'adressage sont adéquatement gérées par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ainsi que par plusieurs autres organismes impliqués dans la coordination et la gestion techniques de l'internet. Ces fonctions n'entrent pas dans les compétences de base de l'UIT.

Des experts travaillent non seulement à l'ICANN mais également au sein d'autres structures et organismes de normalisation tels que l'Internet Engineering Task Force (IETF) et le World Wide Web Consortium (W3C). La plupart des spécialistes de ces questions ne sont en outre pas présents dans les commissions d'études de l'UIT, mais participent activement aux processus existants du secteur privé et aux forums ouverts où s'élaborent le travail technique et les politiques. Par conséquent, du point de vue des entreprises, tant la restructuration de l'UIT que toute modification de son travail ou de son champ d'action doivent se faire sans que ses activités, que ce soit par des amendements de son traité constitutif ou par le biais des sujets d'études de ses secteurs, empiètent sur les domaines de l'internet déjà couverts par d'autres organisations.

Face aux évolutions du monde technologique, l'ICC estime que l'UIT peut continuer à se développer dans le cadre de ses compétences de base en vue de traiter de nombreuses questions liées aux réseaux de prochaine génération dans ses trois secteurs – normalisation des télécommunications, radiocommunications et développement. Ce travail sera utile tant aux pays développés et en développement qu'aux membres des secteurs de l'UIT.

L'ICC juge contre-productives les tentatives de l'UIT de se charger d'activités ou de fonctions assurées par d'autres. L'UIT entrave la coopération, la coordination et la collaboration avec les autres groupes en ne reconnaissant pas et en ne respectant pas leur travail et donne l'impression de vouloir les supplanter. L'ICC n'est pas non plus favorable à l'extension progressive des activités de l'UIT dans le domaine de la réglementation, de la coordination et de la gestion de l'internet ou des réseaux IP, qui concerne notamment la gestion des noms de domaine, l'interconnexion internationale de l'internet (ICAIS), la gouvernance de l'internet et l'inclusion de l'internet dans la révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI).

Plusieurs décisions prises à diverses réunions de l'UIT ont débouché sur des résolutions qui préoccupent l'ICC. Bien que ces textes soient prudemment formulés, il est clair qu'en particulier l'Unité de stratégie et de politique (SPU) et le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) évoluent de plus en plus vers des domaines liés à l'IP et à l'internet. L'ICC s'inquiète de cette expansion.

L'ICC est l'organisation mondiale des entreprises, et l'unique porte-parole représentatif du secteur privé à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions du monde. Ses comités nationaux, dans 90 pays, fédèrent des organisations économiques de toutes tailles, dont des utilisateurs et des fournisseurs de services utilisant les technologies de l'information et l'électronique, de pays tant développés qu'en développement. De nombreux membres de l'ICC sont également membres des secteurs de l'UIT et participent activement aux IETF, ICANN et W3C, ETSI et autres groupes régionaux. Le présent document a pour objet de fournir des éléments à propos de « l'autorité » actuelle de l'IUT en ce qui concerne les questions relatives à l'internet et de recommander à l'UIT une série d'activités qui bénéficieront à toutes les parties concernées.

## **Compétences de base**

### **Quel devrait être le rôle de l'UIT – point de vue des entreprises**

Il est admis que l'UIT exerce efficacement ses activités de base en matière de normes de télécommunication et de fréquences radio. Dans le Secteur des radiocommunications, des questions mondiales clés relatives aux fréquences sont débattues et décidées. Les bandes sont harmonisées au niveau mondial avec la participation des gouvernements et de l'industrie, qui conviennent en commun de questions de répartition hautement spécifiques et de grande portée.

Dans le Secteur des télécommunications, des normes sont adoptées dans des délais qui se comptent en mois, pas en années. Si aucune question politique n'est en cause, la procédure d'approbation rapide (AAP, alternative approval process) permet de recommander une norme « technique » en 5 à 7 mois au plus. Les commissions d'études de l'UIT-T constituent des lieux de débat où les gouvernements et les spécialistes de la normalisation technique des membres des secteurs se réunissent pour discuter de normes mondiales ; deux des commissions d'études de l'UIT-T traitent des conséquences politiques directes des questions de téléphonie, telles que l'utilisation abusive des numéros E.164, les tarifs des télécommunications internationales, etc. L'UIT-T compte plusieurs centaines de membres de secteur, mais ceux-ci sont très fortement axés sur les télécommunications et n'ont qu'une connaissance minimale des domaines qui ne sont pas directement liés au travail de base de leur secteur, ce qui permet une concentration efficace et productive sur ce travail de base. Cette approche connaît depuis des années un succès remarquable.

Il est indispensable, dans ce domaine, de développer et de maintenir des relations de coopération avec d'autres organismes de normalisation technique, car l'interopérabilité et la qualité sont essentielles pour la société de l'information.

La Secteur du développement des télécommunications mène un effort intensif de partage de l'information et d'assistance technique aux pays en développement. Il constitue une enceinte mondiale où ces pays peuvent discuter et s'informer des développements techniques, de la migration des réseaux et de questions de sécurité, pour ne citer que quelques sujets.

### **Activités de l'UIT ayant le soutien des entreprises**

L'ICC soutient les activités de l'UIT dans les domaines suivants :

1. Maintien de l'attention portée aux normes des réseaux de télécommunication.
2. Maintien de l'importante attention portée par le Secteur des radiocommunications (UIT-R) à l'attribution et à la gestion des fréquences, qui constituent une ressource clé du développement des réseaux de communication, tant pour les pays développés qu'en développement.
3. Poursuite du travail des différentes commissions d'études (SG), y compris la SG 13, dans la mesure où ce travail est lié aux normes des réseaux de prochaine génération.
4. Information et éducation, en coopération le cas échéant avec d'autres organismes spécialisés :
  - a) « IP Handbook »
  - b) En cas d'ateliers portant sur des sujets intéressant ou impliquant d'autres groupes / organismes internationaux, planification, organisation et parrainage de ces manifestations en tant qu'ateliers « conjoints », afin de maximiser les efforts de coopération avec les autres entités internationales.
5. Travail sur les normes techniques des réseaux de prochaine génération en ce qui concerne des sujets tels que la convergence des réseaux fixes et mobiles et la qualité de service de bout en bout. Fourniture d'une base de transport fondée sur l'IP afin de soutenir les applications / services internet et les architectures innovantes pouvant offrir de nouveaux débouchés.
6. Exercice des fonctions de secrétariat neutre du SMSI, en évitant d'imposer des résultats par l'intermédiaire de cette activité.
7. Centrage clair sur les compétences et les fonctions de base de l'UIT, en évitant les dépenses inutiles et en cherchant à rationaliser le travail de l'organisation, parallèlement à un centrage similaire dans le secteur privé.
8. Séminaires et renforcement des capacités afin d'identifier les « meilleures pratiques » d'une transition réussie vers un environnement IP, en portant un intérêt particulier aux pays en développement, encore une fois en collaboration avec d'autres organismes spécialisés.

### **Critères applicables aux activités de l'UIT**

Les critères suivants devraient être appliqués par l'UIT et ses membres – aussi bien en ce qui concerne les États que les membres des secteurs – afin d'évaluer l'opportunité pour l'organisation d'entreprendre tout programme de travail proposé :

- Les activités de l'UIT devraient avant tout contribuer à l'accomplissement efficace de sa mission de base en matière de téléphonie et de spectre des fréquences.

- En ce qui concerne le travail relatif à l'IP, l'UIT devrait se concentrer sur les couches physiques inférieures du réseau permettant le transport fondé sur l'IP et les applications liées à l'internet existant. Pour les réseaux IP de prochaine génération, l'UIT pourrait devoir s'intéresser également à des couches supérieures telles que les réseaux de prochaine génération, les scénarios de qualité de service de bout en bout, etc.
- Les activités de l'UIT devraient utiliser, le cas échéant, le travail pertinent d'autres groupes, par ex. les normes techniques de référence, afin de faire efficacement fond sur les solutions techniques déjà établies et mieux faire connaître les importants résultats d'autres groupes pouvant intéresser les membres de l'UIT.
- Les activités de l'UIT ne devraient pas interférer avec des prises de décision économiques concurrentielles.
- L'UIT, chaque fois que possible, devrait chercher à coopérer et à collaborer avec d'autres organismes internationaux pour les divers ateliers liés aux Résolutions 101, 102 et 133.

### **Travail de l'UIT relatif à l'internet**

L'UIT exerce un grand nombre d'activités touchant à l'internet, bien que les membres de l'ICC considèrent qu'elle ne possède actuellement ni mandat ni responsabilité directs concernant plusieurs de ces questions. L'ICC estime que les résolutions adoptées et le travail approuvé par le Conseil avaient vocation à être de nature éducative et devraient être axés sur une collaboration avec les organismes responsables.

Certains, à l'UIT, ont cependant adopté une interprétation plus large des résolutions et des directives du Conseil. À ce jour, la contribution des membres des secteurs à ces questions a été très limitée. L'ICC reconnaît que le débat est rendu compliqué par le souhait de certains membres des secteurs d'utiliser l'UIT comme un « guichet unique » pour les normes techniques de tous les réseaux, y compris les réseaux IP de prochaine génération. Malgré la confusion qui a pu en résulter jusqu'ici, l'ICC estime qu'il existe un moyen simple de progresser. Sachant que les normes de l'internet et du web sont élaborées par d'autres organisations compétentes, l'UIT devrait chercher à développer un esprit de coexistence avec des organisations non gouvernementales telles que l'Internet Engineering Task Force (IETF), le W3C et l'ICANN.

### **« IP Policy Manual »**

À sa réunion de 2003, le Conseil a endossé les Résolutions 101, 102 et 133 et exprimé son total soutien aux initiatives de l'UIT à ce jour. Il a aussi endossé la proposition faite à l'UIT-T et à l'UIT-D par plusieurs pays en vue de rédiger un « IP Policy Manual ».

L'objectif de ce manuel est, en gros, de conseiller les États membres sur les questions relatives aux réseaux IP, y compris la gestion de l'adressage IP et des noms de domaine de l'internet. La recommandation relative au manuel a été approuvée par le Conseil, au sein duquel les membres des secteurs n'ont pas voix au chapitre. Si les entreprises américaines ont la possibilité de contribuer au processus grâce à la procédure préparatoire du gouvernement des États-Unis, les spécialistes de l'internet des autres pays n'ont été que peu informés du processus et n'ont pas



pu pleinement y participer. Dans la mesure où les compétences en matière de protocole internet se trouvent en dehors du groupe d'experts de l'UIT, il est absolument essentiel que l'organisation, afin de maintenir sa crédibilité en tant que source d'information de haut niveau, s'attache à travailler en plus grande collaboration avec des experts extérieurs.

### **Conférence mondiale sur le développement des télécommunications (CMDT)**

Le Plan d'action d'Istanbul (Programme 3) de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications (CMDT) ainsi qu'un certain nombre de symposiums et séminaires qui ont suivi (déclarations de Kigali et de Moscou) ont manifesté un ferme soutien à un accroissement des efforts des gouvernements (États membres) afin d'accorder une attention urgente et particulière à la question de l'attribution / répartition des noms et adresses internet. Il a en outre été fermement recommandé à l'UIT, dans la déclaration de Kigali de juillet 2003, de s'engager dans l'établissement d'un cadre international qui reconnaissent pleinement les intérêts souverains et légitimes de tous ses États membres. L'UIT-D continue d'organiser des réunions et des symposiums sur ces questions.

### **Travail sur l'ENUM de la commission d'études 2 de l'UIT-T**

Le Telephone Number Mapping (ENUM) est un protocole de l'IETF permettant de faire correspondre à des numéros du plan de numérotage des télécommunications publiques internationales (Recommandation UIT-T E.164) d'autres identifiants d'utilisateur (par ex. adresses IP), en utilisant le système des noms de domaine afin d'identifier et de trouver les ressources du réseau. Il a fait l'objet d'une grande attention de la part des États membres de l'UIT, en raison de son impact potentiel sur les cadres politiques et / ou législatifs nationaux. Un projet de recommandation de l'UIT-T est en préparation. Des essais sont déjà en cours dans de nombreux pays. La question de l'ENUM est considérée par beaucoup comme un exemple de succès de la collaboration entre l'IAB de l'IETF et l'UIT. La base de données mondiale du système des noms de domaine de l'ENUM est administrée dans le cadre de ce processus par le RIPE Network Co-ordination Centre (RIPE-NCC).

Quelques autres initiatives historiques méritent également d'être examinées.

### **Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) de l'UIT**

L'Avis A de mars 2001 du Forum mondial des politiques des télécommunications de l'UIT invite :

- « 1) les États Membres et les Membres des Secteurs à envisager la possibilité de mettre en œuvre et de déployer des technologies et des applications IP, notamment par l'échange d'informations ;
- « 2) tous les États Membres à revoir leurs cadres réglementaires actuels afin :
  - i) d'encourager les investissements, de favoriser l'innovation et de promouvoir le développement ;
  - ii) d'atteindre les objectifs de politique fixés par les pouvoirs publics dans le contexte de la convergence des services de communication ;
  - iii) d'envisager la possibilité d'ouvrir leur marché des services de télécommunication pour ce qui est de la téléphonie IP en adoptant une méthode concurrentielle afin d'atteindre les objectifs de politique clairement définis par les pouvoirs publics, compte tenu notamment du concept de la neutralité technologique en matière de services intégralement remplaçables. »

## Ateliers de l'UIT

Quatre ateliers peuvent être cités à titre d'exemple de manifestations d'information / sensibilisation parrainées par l'UIT en rapport direct avec l'internet :

- i. **Atelier sur la gouvernance de l'internet**, organisé dans le cadre du « New Initiatives Program » de l'Unité SPU (17-26 février 2004). L'objectif général de l'atelier était de communiquer avec les organes de décision responsables de l'UIT à propos du groupe de travail sur la gouvernance de l'internet du SMSI. Un temps considérable a été consacré à débattre de la question de savoir si la « gouvernance de l'internet » devait être définie. La question de savoir si la gestion du système des noms et numéros de l'internet ne devrait pas être considérée comme de la coordination ou de l'administration plutôt que comme de la gouvernance à proprement parler a également été discutée.

Il n'y a pas eu d'accord sur ces questions. Les experts présents à l'atelier ont convenu que de nombreuses organisations étaient impliquées dans la « gouvernance de l'internet » et qu'il était inutile de répéter leur travail. Le Conseil de l'UIT a discuté des activités de la SPU dans ce domaine et s'est déclaré favorable à un processus d'examen et d'approbation plus attentif de ces activités.

- ii. **Atelier sur les domaines géographiques de premier niveau (ccTLD), organisé par le personnel de l'UIT**, en 2003 à Genève. Les membres des secteurs ont travaillé avec la communauté de l'ICANN afin de promouvoir la participation et d'encourager un choix équilibré d'orateurs. Il en a résulté une session informelle, ainsi qu'un appel à ce que de futurs événements de ce type soient conjointement coordonnés par l'ICANN et l'UIT.
- iii. **Atelier sur les ccTLD, conjointement organisé et parrainé par l'ICANN et l'UIT**, (juillet 2004, Malaisie). Avec la participation de plus de 30 États membres, et d'une importante délégation d'autres parties prenantes de l'ICANN, la session a été de nature informative et a démontré un effort de collaboration entre l'ICANN et l'UIT.
- iv. **Atelier de l'UIT sur le spam** (juillet 2004, Genève). Le président de cet atelier a noté que les participants semblaient d'accord pour considérer qu'il n'y avait pas « d'arme fatale » ou de consensus à propos de la meilleure voie à suivre, et qu'aucune solution unique ne viendrait à bout du spam. Une approche protéiforme, impliquant toutes les parties prenantes, est à l'évidence nécessaire pour résoudre le problème. Une combinaison de solutions techniques, une information des utilisateurs, une législation appropriée et équilibrée suivie d'une évaluation de l'exécution, des initiatives de l'industrie, y compris la communauté du marketing, et une coopération internationale ont été cités comme des éléments clés.

**Ateliers futurs.** Le personnel de l'UIT prévoit d'autres ateliers et manifestations. Les réunions de l'UIT sont ouvertes à la participation de tous les membres des secteurs ; mais le lieu et les modalités de la décision d'organiser ces événements ne sont cependant pas clairs, ni la manière dont les membres des secteurs participent à leur planification ou dont les intervenants sont choisis. À certaines de ces réunions, on a couramment vu le personnel de l'UIT rédiger les documents finals avant même que la réunion ait effectivement lieu afin qu'ils puissent être plus efficacement approuvés. Lors de deux des réunions mentionnées ci-dessus, le personnel de l'UIT a présenté à la fin de la réunion une déclaration pré-rédigée, mais les représentants de la communauté économique ont émis des objections. Pour tout atelier futur, des changements sont essentiels tant afin d'inclure largement les membres des secteurs dans le processus de



planification de ces ateliers que pour obtenir l'accord des participants sur les documents finals, si l'on veut que la participation des membres des secteurs bénéficie d'un environnement neutre et coopératif.

### **Autres formes de participation de l'UIT à l'internet**

L'UIT-T continue de participer au Technical Liaison Group de l'ICANN, dont il est membre. Ce groupe conseille directement le conseil d'administration de l'ICANN. Des représentants de l'Unité SPU et du Bureau de normalisation des télécommunications assistent aux réunions du Government Advisory Committee (GAC) de l'ICANN. Un consultant engagé par l'UIT siège actuellement comme conseiller au conseil d'administration de l'ICANN, où il représente le Technical Liaison Group.

À la réunion de 2004 de l'ICANN à Rome, après de longues discussions aux précédentes réunions, le GAC a lancé un processus de révision de ses règles de procédure, en vue de modifier le statut des organisations intergouvernementales (par ex. OCDE, UIT, OMPI, CE et OMC), qui ne seront plus membres mais observateurs. Ce changement a été approuvé par le GAC en juillet 2004 à sa réunion de Kuala Lumpur. Le personnel de l'UIT s'est dissocié de cette initiative, tandis que les personnels de l'OCDE et de l'OMPI ont coopéré et soutenu ce changement de statut. La participation au GAC reste ouverte à l'UIT.

**Document n° 373/462**

17 mai 2005 AH/MvdL/dfc